



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 22 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le mercredi 22 février 2023 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENIQUE – Jean-Claude VAZEL – Serge BERGER – Jean-Claude LEMISTRE – Céline DUPONT – Armelle LEFEVRE – Christophe BUKWA

Absents excusés ayant donné procuration : Pierre-Louis CARRIER donne procuration à Bernard RUELLE – Véronique LAMOTTE donne procuration à Yveline DELVAL – Laurent PETITOT donne procuration à Monique COHEN

Absents : Anne-Sophie LOR – Johann RUELLE – Nathalie PERCEPIED – Marie-Delphine BESSON – Virginie POULET

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2023.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ✓ *Enfouissement haute tension par ENEDIS*
- ✓ *Opération CAP'Jeunes 2023*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de location pour le logement communal sis 13 rue Lucien Damy (2^{ème} étage) arrivera à terme le 28 février 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la reconduction du bail de location et fixe le montant mensuel du loyer à 380.00 € qui sera révisé chaque année.

Le bail de location est renouvelé pour une durée de six ans à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 28 février 2029.

Monsieur le Maire informe les élus que le logement communal sis 3 Bis rue d'Attichy est libre depuis le 09 janvier 2023.

Il explique que des travaux de réhabilitation ont été effectués par le service technique de la commune (Isolation – Planchers – Peinture – Electricité – Plomberie).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de louer le logement communal sis 3 Bis rue d'Attichy pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 28 février 2029 et fixe le montant mensuel du loyer à 520.00 € qui sera révisé chaque année.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement communal sis 4 rue Jules Ferreux sera disponible à compter du 1^{er} mars 2023 et que des travaux de rénovation seront à prévoir avant une nouvelle location.

Monsieur le Maire revient sur un sujet déjà évoqué en 2022 lors d'un conseil municipal à savoir la location d'une surface de 70 m² sur le domaine public par la SARL MCTL de Trosly-Breuil pour un kiosque à pizzas.

Le conseil municipal avait émis un avis favorable dans cette affaire.

LA SARL MCTL ayant réalisé tous les travaux de réseaux ainsi que la plateforme, il appartient désormais à la commune de Vic sur Aisne, propriétaire du terrain sur la commune de Montigny-Lengrain, de se charger de la réfection du parking du stade qui se trouve actuellement en très mauvais état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser des travaux sur le parking du stade qui se trouve actuellement en très mauvais état.

Pour : 08 Absentions : 04 Contre : 02

Une convention d'occupation du domaine public sera à signer entre les deux parties.

Monsieur le Maire fait le constat des salles de l'ancienne école primaire rue Ferreux qui sont désormais inoccupées.

Des demandes d'occupation de ces salles ont été enregistrées : Sophrologie, club de boxe, particuliers.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de mener une réflexion sur le devenir de ces salles qui demanderaient avant tout la réalisation de certains travaux avant d'éventuelles locations.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la mise à disposition des anciens locaux scolaires aux associations et particuliers.

Monsieur le Maire fait le point sur les tarifications mises en place pour l'année 2022.

Un tarif pour les associations extérieures est à prévoir pour la location de la salle polyvalente pour l'organisation de lotos ou pour d'autres manifestations.

Les droits de place sont également à réviser pour l'année 2023.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une enquête publique aura lieu du 08 mars 2023 au 07 avril 2023 concernant la révision du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et à l'élaboration du RLPI (Règlement Local de la Publicité Intercommunal).

Il annonce qu'une consultation du public a lieu du 13 février 2023 au 13 mars concernant l'apport de 640 000 tonnes de terres du canal du nord pour un stockage sur le territoire de Bitry.

Un courrier d'informations sera diffusé aux habitants de Vic sur Aisne et un dossier sera réalisé et adressé au commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, valide le devis de la société EURODROP pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2023.

Le devis s'élève à 4 500.00 € TTC.

Pour : 13 Absentions : 00 Contre : 01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ENEDIS va procéder à d'importants travaux pour l'enfouissement de la haute tension dans Vic sur Aisne. Un passage sous l'Aisne va être réalisé pour alimenter les différents transformateurs dans Vic sur Aisne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de permettre à ENEDIS la réalisation de travaux d'enfouissement de la haute tension dans Vic sur Aisne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'opération CAP'Jeunes pour l'année 2023 en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aisne.

Monsieur le Maire fait le point sur les finances 2022 avant le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

Il oriente un débat vers les futurs investissements 2023 qui seront inscrits au budget primitif 2023.

La séance est levée à 22 H 35.

Le Maire,
Bernard RUELLE

